

Diplôme Universitaire ETHIQUE DES ACTEURS PUBLICS

Présentation et organisation

Année universitaire 2024-2025

Objectifs

L'éthique des acteurs publics est devenue l'une des exigences centrales dans la conduite contemporaine des affaires publiques. Émaillée de scandales médiatiques, celle-ci a donné jour à une volonté de moralisation de la vie publique, laquelle s'est traduite par la création et le renforcement toujours plus avant de l'arsenal juridique. A la frontière du droit administratif et du droit pénal, un **droit de l'éthique publique** prend progressivement corps et il est nécessaire qu'il soit intégré à la **formation des acteurs publics et des juristes de droit public**.

Tel est l'objectif de ce DU, porté par l'École de droit de l'université Clermont Auvergne, en partenariat avec l'association ANTICOR : former les acteurs publics et juristes à ce corpus juridique mouvant, au cœur de leur activité quotidienne.

La formation juridique est prise dans ses trois dimensions : **conceptuelle, générale et pratique**. Une place importante sera faite à des **études de cas**, à des **témoignages d'acteurs** de ce droit de l'éthique publique et à des **conférences d'actualité**, éclairés par des enseignements plus généraux. Interviendront ainsi des universitaires, des magistrats judiciaires, des membres des administrations locales, des acteurs de la santé et des membres d'association du secteur de l'éthique publique.

Organisation des études

Les cours d'une durée totale de 103 heures débiteront en janvier et s'étaleront jusqu'en mai. Ils auront lieu les vendredis, dans les locaux de l'École de droit de l'UCA.

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Régime des examens

L'évaluation du DU se fera via la rédaction d'une fiche pratique sur une thématique différente chaque année. La meilleure de ces fiches pratiques pourra être proposée à ANTICOR afin d'être intégrée à ses outils ouverts aux citoyens.

Public visé

Ce programme s'adresse :

- Aux **étudiants en formation initiale**, en particulier de droit public, mais aussi de droit pénal ;
- Aux **professionnels** confrontés à ce cadre juridique et soucieux de s'y former, en particulier **agents publics et élus locaux**.

Le nombre d'inscrits à la formation est limité à 20 personnes. Sans règlement, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Prise en charge par un tiers possible, et possibilité pour les agents publics de mobiliser leur CPF (Compte Personnel de Formation) : contacter par mail le service Formation Continue de l'École de Droit à l'adresse fc.droit@uca.fr

Responsables pédagogiques

Christophe TESTARD

Professeur de droit public à l'École de Droit, UCA

Christophe.TESTARD@uca.fr

Fabien BOURCEREAU

Référent local d'ANTICOR

Scolarité des Diplômes Universitaires



du.droit@uca.fr

